



PRÉFET DU VAL DE MARNE

PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE ET DES ÉLECTIONS
SECTION DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ N° 2019/24

portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Laurent PRÉVOST en qualité de préfet du Val-de-Marne ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des délégués par le président du tribunal de grande instance de Créteil ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE


Article 1 - Sont désignés, jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal qui interviendra en mars 2020, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

Article 2 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 3 - La secrétaire générale de la préfecture et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.


COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL

Pour le préfet et par délégation
L'adjointe au chef du bureau


Mireille BOUTAU

21 à 29 avenue du Général de Gaulle - 94038 CRÉTEIL CEDEX - ☎ : 01 49 56 60 00

www.val-de-marne.pref.gouv.fr

Fait à Créteil, le - 4 JAN. 2019
Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint,


Fabien CHOLLET

Commune	N° du Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Thiais	19	<u>Titulaires :</u> Thérèse BOCHEUX Sylvie DUTEIL Sylvie DONA <u>Suppléant(s) :</u> Aziza ZITI Frédéric DUMONT Sophia SALHI-MELLAHI	<u>Titulaire :</u> Bruno TRAN <u>Suppléants :</u> José DE FREITAS Pascal TOLLERON Nathalie BURTEAUX Christophe MAXIMILIEN	<u>Titulaire :</u> Philippe PATRY <u>Suppléante :</u> Laurence LE SOUFFACHÉ
Valenton	21	<u>Titulaires :</u> Jean JEANNOT Serge MERCIER Jacqueline DIJOUX <u>Suppléants :</u> Philippe PUDELKO Ghislaine LAHER	<u>Titulaires :</u> M. Claude LESEUR Wilfrid EKASSOU <u>Suppléants :</u> Guillaume AHIZI- ELLIAM Hasana SADIKI	
Villemecresnes	16	<u>Titulaires :</u> Patrick GIVON Karina BUYSE Denise DAVID <u>Suppléant :</u> Michel ROUYER	<u>Titulaires :</u> René-Jean CULLIER DE LABADIE Stéphane RABANY <u>Suppléant :</u> Pierre LENTIER	
Villejuif	20	<u>Titulaires :</u> Michel MONIN Marie-Jocelyne PIDRON Youcef BOKRETA	<u>Titulaire :</u> Claudine CORDILLOT	<u>Titulaire :</u> Alexandre GABORIT